

MODALITES D'EVALUATION DU BREVET DE MAITRISE III

Modules	Coefficient	Note éliminatoire	Durée maximale
A : Fonction entrepreneuriale		-10	
Contrôle terminal : épreuve écrite	1		3h00
Contrôle terminal : épreuve orale (associée à l'épreuve écrite)	1		0h15
B : Fonction commerciale		-10	
Contrôle continu (minimum 2)	1		3h00
Contrôle terminal : épreuve écrite	2		3h00
C : Fonction financière et économique de l'entreprise artisanale		-10	
Contrôle continu (minimum 3)	1		4h00
Contrôle terminal : épreuve écrite	2		4h00
D : Fonction gestion des ressources humaines		-10	
Contrôle continu (minimum 2)	1		2h00
Contrôle terminal : épreuve écrite	2		2h00
E : Fonction formation et accompagnement de l'apprenant		-10	
Contrôle terminal : oral avec préparation écrite	1		0h30+0h30
F : Langue étrangère : Anglais		-10	
Contrôle continu (5)	1		
Contrôle terminal : oral avec préparation écrite	2		0h20+0h20
Module professionnel Coiffure		-10	
Mise en boucles temporaire	1	-7	0h45
Défrisage / lissage ou Mise en forme permanente	1	-7	1h50
Résolution de problème : Préparation + Oral	1.5	-10	0h30+0h30
Pièce de maîtrise	4	-7	3h30
Chignon	2	-7	1h30
Coupe brosse	2	-7	1h00

Modules	Coefficient	Note éliminatoire	Durée maximale
Module professionnel Esthétique		-10	
Dossier professionnel	2	- 5	0h30
Situation professionnelle	2	- 5	0h45
Démonstration d'un geste technique	2	- 5	0h35
Entretien diagnostic	2	- 5	1 h 00
Prestations de soins esthétiques	4	- 10	4 h 00
Module professionnel Fleuriste		-10	
Pièce de maîtrise + Dossier et soutenance orale	4	- 10	0h30
Pratique professionnelle Infini grand + Infini petit	3	- 10	6h00
Ecologie	1	- 8	1h30
Histoire de l'art : Préparation + Oral	1	- 10	0h30+0h30

A : Fonction entrepreneuriale

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final écrit et oral.

B : Fonction commerciale

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final écrit.

La moyenne des contrôles continus réalisés pendant la formation.

C : Fonction financière et économique de l'entreprise artisanale

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final écrit.

La moyenne des contrôles continus réalisés pendant la formation.

D : Fonction gestion des ressources humaines

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final écrit.

La moyenne des contrôles continus réalisés pendant la formation.

E : Fonction formation et accompagnement de l'apprenant

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final écrit et oral.

F : Langue étrangère : Anglais

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final oral.

La moyenne des contrôles continus réalisés pendant la formation.

Module professionnel Coiffure

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

L'examen final oral (Résolution de problème)

L'examen de pratique professionnelle (Mise en boucles temporaire, Défrisage / lissage ou Mise en forme permanente, Pièce de maîtrise, Chignon, Coupe brosse)

Module professionnel Esthétique

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

Examens finaux à l'oral (Dossier professionnel, Situation professionnelle, Démonstration d'un geste technique, Entretien diagnostic)

L'examen de pratique professionnelle (Prestations de soins esthétiques)

Module professionnel Fleuriste

Le module est validé par une note supérieure ou égale à 10/20, composée de :

La moyenne des contrôles continus réalisés pendant la formation et de l'examen final oral (Pièce de maîtrise)

L'examen de pratique professionnelle (Infini grand + Infini petit)

L'examen final écrit (Ecologie)

L'examen final oral (Histoire de l'art)